

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 096/2026

Nous, Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu la pétition du 29 juin 2026, par laquelle l'entreprise Créa Flandres, domiciliée 27 chemin du moulin du Nord à Steenvoorde, sollicite l'autorisation de mettre en place un échafaudage face au Café à la Tête d'Or, rue du moulin, à compter du 6 juillet 2026 et pour la durée des travaux,

Vu la loi du 21 Mai 1966, le règlement général du 16 Mars 1872 et l'arrêté réglementaire sur les permissions de voirie vicinale, en date du 21 Décembre 1891,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTONS :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux compris dans le paragraphe unique ci-dessus visé et aux conditions spéciales suivantes :

- avis favorable au projet présenté,
- pose d'une signalisation temporaire, mise en place de panneaux signalant les travaux à chaque extrémité du chantier.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au pétitionnaire.

Fait à CAESTRE, le 29 juin 2026

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

